



ATHLÉTISME CANADA

CERTIFICAT DE MESURAGE D'UNE COURSE SUR ROUTE

Information concernant la course

Nom du parcours 10 km du Marathon de Rimouski
Numéro du certificat QC-2017-014A-LJJL Distance 10 km Date de la course Le 8 sept. 2024
Ville Rimouski Province Québec
Personne-ressource pour la course Sébastien Bolduc Courriel de la personne-ressource sebastien@sebastienbolduc.com

Information concernant le parcours

Élévation du départ 36 m Élévation de l'arrivée 36 m
Dénivelé (m/km) 0 Pourcentage de séparation 0.08%

Information concernant le mesureur

Nom du mesureur Gilles Cormier, myriametgilles@globetrotter.net
Date du mesurage Le 24 septembre 2017 Date d'expiration Le 31 décembre 2026

Avis officiel

Selon l'examen des données fournies par le mesureur nommé ci-dessus, le parcours décrit ci-dessus et sur la carte jointe est certifié par la présente comme ayant un mesurage raisonnablement précis, conformément aux normes du **Road Running Technical Council**, reconnues par Athlétisme Canada. Si des modifications sont apportées au parcours, la certification devient caduque et le parcours doit être certifié de nouveau.

Validation du parcours

Lorsqu'un **record national ouvert** est établi sur ce parcours, ou à la discrétion d'**Athlétisme Canada**, un nouveau mesurage de validation peut être exigé et effectué par un mesureur qualifié. Si le nouveau mesurage démontre que le parcours est trop court, alors le record en attente d'homologation sera rejeté, et la certification du parcours est annulée.

Certifié au niveau national par

Signature du certificateur

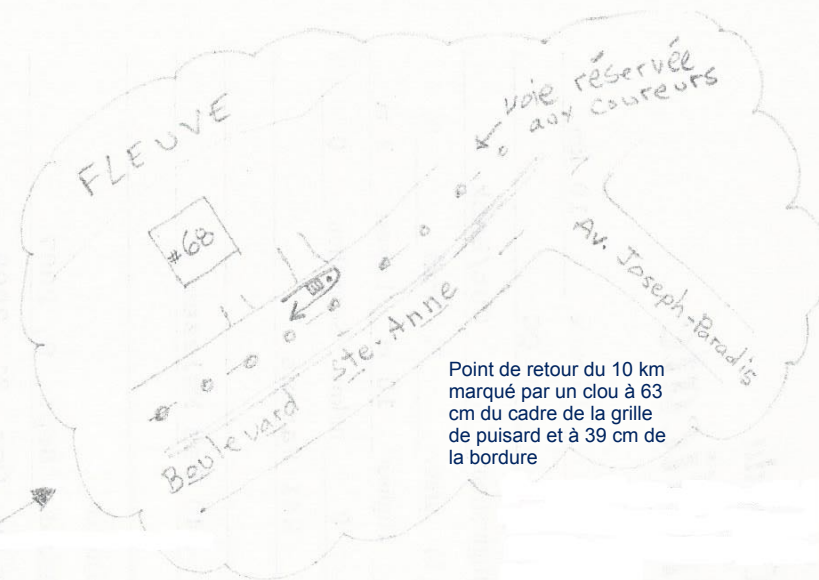
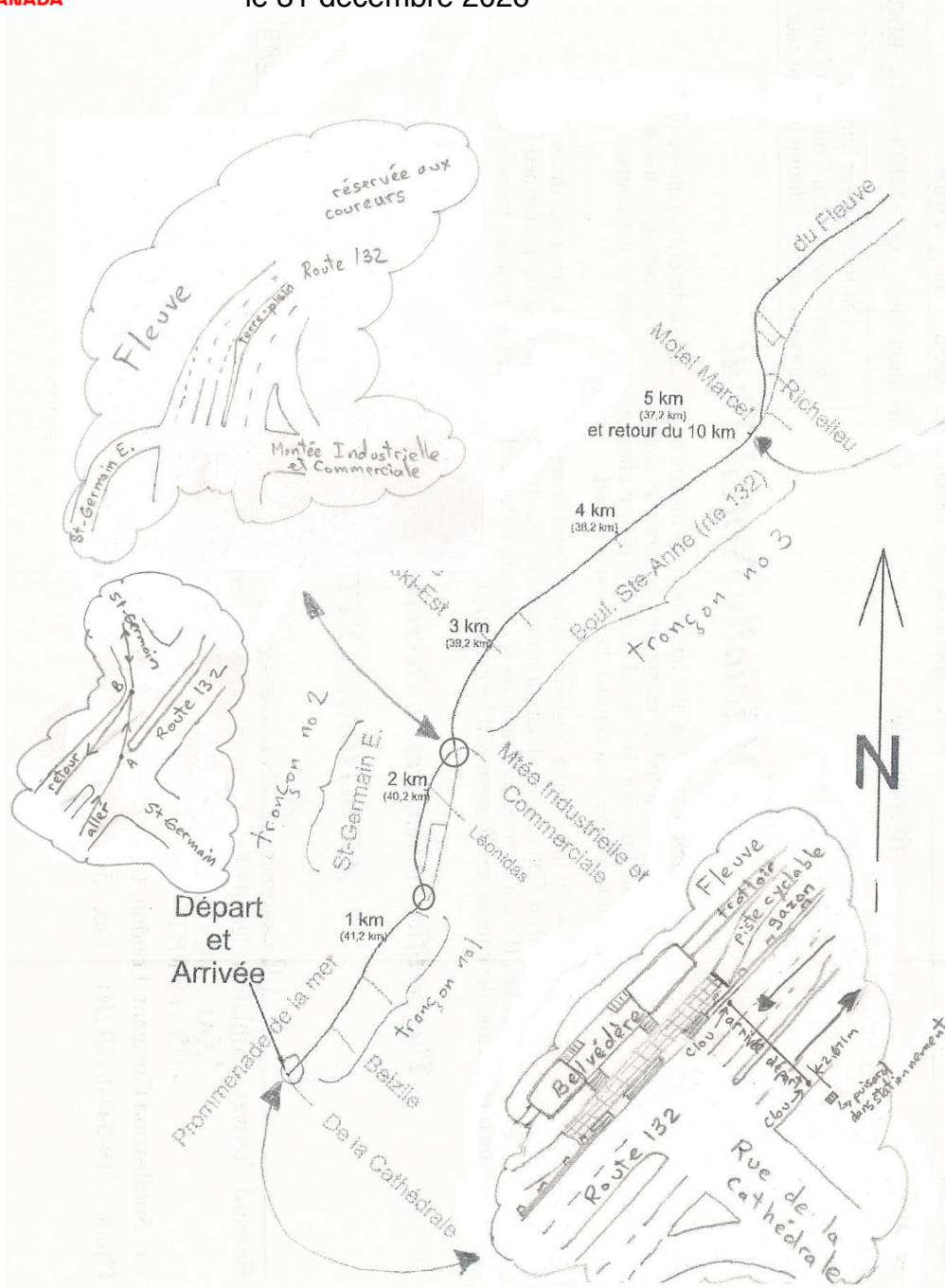
Le 19 septembre 2024

Date

Pour obtenir de plus amples renseignements concernant ce certificat, veuillez adresser vos questions à coursemeasurement@athletics.ca



10 km du Marathon de Rimouski



10 km du Marathon de Rimouski

Parcours aller-retour de 10 km:

La ligne de départ et d'arrivée est sur la route 132 et est délimitée par un clou dans le pavage près de la bordure à 2,671 m à l'ouest de la jonction entre le pavé uni et l'enrobé bitumineux de la piste cyclable de la Promenade de la mer du côté Est de l'intersection avec la rue de la Cathédrale et un autre clou à l'extrémité sud de la chaussée (voir croquis).

Tronçon no 1 Aller sur chaussée sud de la route 132 jusqu'à l'intersection rue St-Germain (pt int. A) puis sur la chaussée nord jusqu'à la rue St-Germain au nord de la 132 (pt int. B). Retour toujours sur la chaussée nord de la route 132. Parcours mesuré selon plus courte trajectoire possible entre 300 mm de la bordure de droite de la chaussée et 300 mm de la bordure du terre-plein central.

Tronçon no 2 Sur rue St-Germain est entre la fin de la promenade de la mer et l'intersection de la montée Industrielle-et-Commerciale. Aucune restriction. Parcours mesuré selon plus courte trajectoire possible en demeurant à au moins 300 mm des bordures des 2 côtés de la rue.

Tronçon no 3 Sur chaussée nord de la route 132 entre la montée Industrielle-et-Commerciale et le point de retour situé en face du 68 boul. Ste-Anne à Pointe-au-Père. Aucune restriction, parcours mesuré selon plus courte trajectoire possible entre 300 mm de la bordure nord et 300 mm du terre-plein central.

Le point de retour est marqué par un cône placé sur le clou à maçonnerie planté dans l'accotement pavé de la chaussée nord de la route 132 près de la grille de puisard en face de l'entrée du 68 boulevard Ste-Anne, soit le 5^e km du parcours du Marathon.

Chaque km ainsi que le point de retour du 10 km sont marqués par un clou à maçonnerie planté dans l'asphalte.

Mesuré par Gilles Cormier le 2007-09-08.

